

# Lettre d'info. N°5

Projet éolien sur votre territoire

OCTOBRE 2021

## PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE DOULEVANT-LE-CHATEAU VILLIERS-AUX-CHÊNES

**QUELQUES NOUVELLES  
DU PROJET !**

Le projet :



**5 EOLIENNES**

SG132 - 3.4 MW

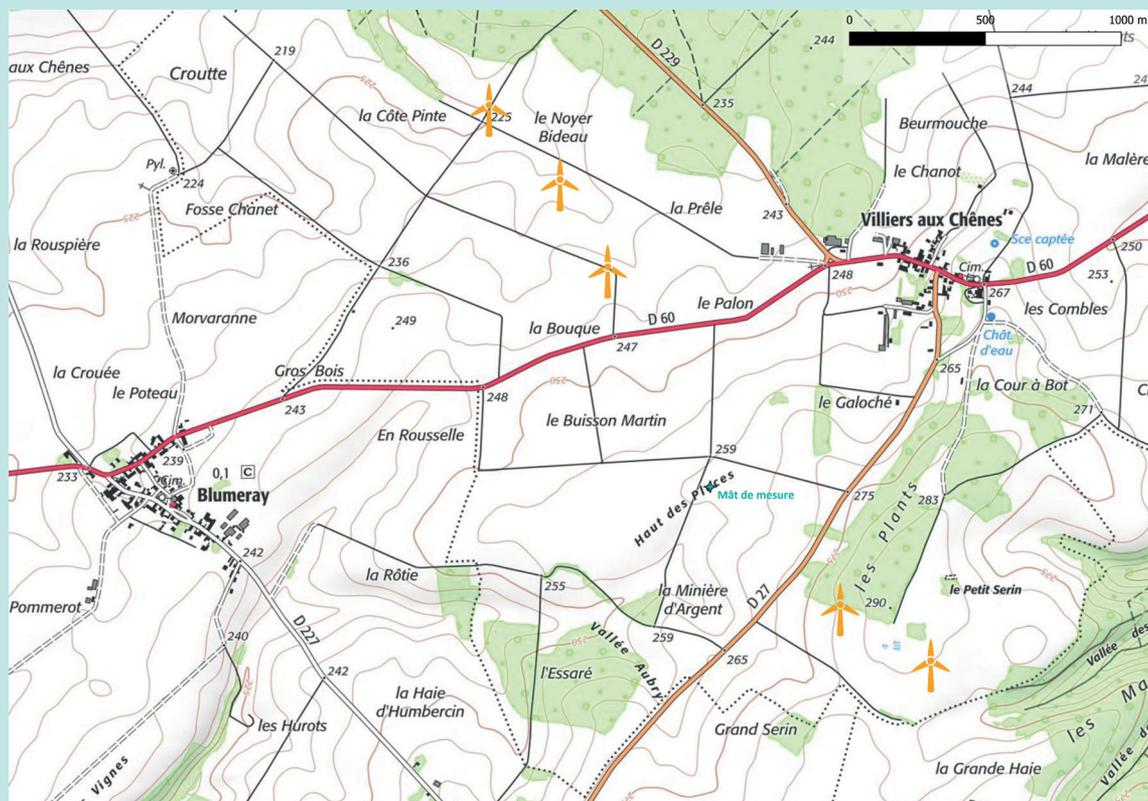


**150 METRES**  
de hauteur en bout  
de pale



Eoliennes situées  
entre **860 et 1400**  
**METRES**  
des habitations de  
Villiers-aux-Chênes

## • Présentation de l'implantation retenue



Suite à l'atelier organisé avec les riverains sur le thème de l'implantation, Siemens Gamesa a fait le choix de :

- se limiter à 5 éoliennes maximum
- créer un couloir de respiration entre les machines

## • Retombées pour le territoire

Grâce aux retombées financières, la commune de Doulevant-le-Chateau Villiers-aux-Chênes pourra investir dans des projets locaux :

- **Retombées locatives** : 15 000€/an du fait de l'implantation d'éléments du projet sur une parcelle appartenant à la commune
- **Retombées fiscales\*** : 32 000€/an

\* Montants estimés selon les connaissances et les interprétations actuelles de la fiscalité sous réserve de contrôle par le service des impôts (taux applicables en 2019).

## • Retour sur la procédure de concertation



## • Un site internet dédié au projet

L'ensemble des informations techniques : photomontages, compte-rendu, carte, se trouvent sur le site internet dédié au projet, venez le visiter :

BIEN VIVRE VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

le projet

**Présentation du projet**

- 📍 Département : Haute Marne (52)
- 📍 Communes d'implantation : Doulevant-le-Château Villiers-aux-Chênes
- 📍 Communauté de commune : Le Tonnerrois en Bourgogne
- ⚡ Nombre d'éoliennes : 5
- 🏠 Modèle d'éolienne : SG132
- ⚡ Puissance unitaire : 3,4 MW
- ⚡ Puissance Totale : 17 MW

[www.eolien-villiersauxchenes.com](http://www.eolien-villiersauxchenes.com)

NEWS  
PRÉSENTATION DU PROJET

📍  
ZONE D'ÉTUDE

📅  
DÉROULEMENT DU PROJET

👥  
ATELIERS

## • Les étapes du projet

### 2018-2019

- Rencontres des maires
- Rencontres des propriétaires exploitants
- Implantation du mât de mesure
- Rencontre avec la communauté de communes
- Rencontre avec les acteurs du territoire (association/fédération de chasse, ONF...)
- Concertation avec les riverains et acteurs du territoire à travers plusieurs ateliers
- Réalisation des photomontages

### 2020

- Evaluation des impacts et réflexion avec les bureaux d'études et les acteurs du territoire sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation du projet
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services instructeurs

### A venir

- Instruction par les Services de l'Etat
- Avis de la MRAE (missions régionales d'autorité environnementale)
- Enquête Publique
- Décision préfectorale

## • La transition énergétique

La France s'est engagée à atteindre la **neutralité carbone en 2050**. Elle est également signataire des accords de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici la fin du siècle.

Pour respecter ces engagements, diversifier son mix énergétique et compte tenu du vieillissement du parc nucléaire, **la France s'est fixée des objectifs importants de développement des énergies renouvelables**.

Ainsi, selon la programmation pluriannuelle de l'énergie de 2020, **la puissance éolienne terrestre installée devra atteindre 24 100 MW fin 2023 puis à minima 34 100 MW en 2028**. Fin 2020, celle-ci était de 17 600 MW.



Au printemps 2021, la ministre de la Transition écologique et solidaire, **Barbara Pompili** a réitéré son soutien au développement de l'éolien terrestre. **«Il y a une nécessité absolue à déployer l'éolien en France»** a-t-elle affirmé, le développement éolien terrestre étant un axe structurant de la politique énergétique française.